



AVIS PUBLIC

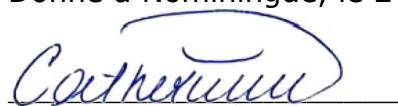
PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Municipalité de Nominingue, lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 à 19h30, qui se déroulera à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2025-0321 : 2254 chemin du Tour-du-Lac
(Matricule 1840-28-1803-0-000-0000)

La présente demande vise à obtenir une dérogation concernant l'implantation d'une enseigne commerciale, laquelle doit normalement respecter une distance minimale d'un mètre (1 m) de la marge avant, conformément à l'article 8.2 du règlement de zonage numéro 2012-362. La dérogation sollicitée permettrait plutôt l'installation de l'enseigne à un mètre (1 m) du trottoir existant, empiétant ainsi partiellement dans l'emprise municipale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Nominingue, le 24 novembre 2025.


Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 24 novembre 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt quatrième jour du mois de novembre de l'an deux-mille-vingt-cinq (24 novembre 2025).

